



## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquêtes Mobilité Certifiées Cerema (EMC<sup>2</sup>)

---

*Type d'opportunité* : reconduction d'une enquête existante  
*Périodicité* : ponctuelle, réalisée à la demande d'une collectivité  
*Demandeur* : Cerema

Au cours de sa réunion du 23 novembre 2023, la commission Territoires a examiné le projet d'enquêtes Mobilité Certifiées Cerema (EMC<sup>2</sup>). Une fiche descriptive avait été élaborée et mise [en ligne](#) en amont de la réunion.

Les enquêtes Mobilité Certifiées Cerema (EMC<sup>2</sup>) sont des enquêtes locales qui ont pour objectif de décrire la mobilité quotidienne d'une population habitant dans une agglomération urbaine. Elles sont réalisées à l'initiative des collectivités territoriales, en partenariat avec le Cerema.

Le Cerema assure depuis 1976 la « certification » des Enquêtes ménages déplacements (EMD), – devenues Enquêtes Mobilité Certifiées Cerema (EMC<sup>2</sup>) depuis 2018 – au travers du « standard-Certu », devenu « standard-Cerema ». Le processus de certification prend en compte toutes les phases de l'enquête (notamment échantillonnage, questionnaire, suivi de la collecte, apurement, redressement). Ces enquêtes ont été présentées régulièrement au Cnis, le dernier avis d'opportunité obtenu sur le standard-Cerema datant de 2018. Ces cinq dernières années ont vu la mise en place effective du nouveau protocole EMC<sup>2</sup> qui visait à unifier les types d'enquête (EMD, EDVM et EDGT), quel que soit le territoire où elle se déroule. Les options annoncées en 2018 (week-end et internet notamment) ont été mises en place et le questionnaire a été légèrement rénové en 2021 pour mieux saisir les pratiques de télétravail et de mobilité un jour de télétravail.

Les questionnaires de l'enquête sont modulables, afin de s'adapter aux besoins des collectivités. Ils sont composés de trois questionnaires obligatoires (ménage, individus et déplacements) qui composent l'« enquête-cœur » et de plusieurs questionnaires optionnels (week-end, opinions, internet et fréquence+) selon les choix de la collectivité. Les questionnaires Ménage et Individus visent à décrire le logement, la motorisation détaillée du ménage, les caractéristiques socio-démographiques des individus et leurs habitudes de mobilité. Le questionnaire Déplacement invite quant à lui les individus enquêtés à décrire l'intégralité des déplacements qu'ils ont effectués la veille de l'enquête (origine, destination, heure, mode, motif). Les questionnaires optionnels portent notamment sur les déplacements réalisés le week-end, sur l'opinion des individus sur certains aspects de l'offre de transport ou de stationnement, ou abordent les pratiques de mobilité des individus de manière plus qualitative.

Les enquêtes EMC<sup>2</sup> sont réalisées à l'échelle locale. Chaque collectivité à l'initiative d'une enquête définit son périmètre de manière à prendre en compte au mieux les flux qui impactent les grands pôles de population de l'aire enquêtée. Le champ de l'enquête-cœur est composé de l'ensemble des individus de 5 ans et plus appartenant à un ménage ordinaire et résidant dans le périmètre défini par la collectivité. Il peut éventuellement être élargi aux logements étudiants dans ce périmètre. L'échantillon enquêté est composé d'environ 1 à 2 % de la population cible. La collecte a lieu du mardi

au samedi (pour recueillir les déplacements de la veille), et peut être planifiée entre septembre et fin avril, c'est-à-dire quand le territoire est « en plein fonctionnement », sur une période d'au moins 8 semaines. Pour les options, le champ est réduit aux seuls individus âgés de 15 ans et plus, interrogés en seconde phase, et l'échantillon est construit à partir d'un sous-échantillon de l'enquête-coeur.

Les enquêtes EMC<sup>2</sup> fonctionnent sur un modèle partenarial qui associe généralement un ou plusieurs EPCI, les départements, les services locaux de l'État (DDT), les syndicats mixtes en charge des transports, les Scot couverts, parfois les régions ou les CCI, et le Cerema. Chaque enquête donne lieu à la mise en place d'un comité de pilotage (composé d'élus et de techniciens des partenaires de l'enquête) et d'un comité technique pour la préparation et le suivi de l'enquête. Le Cerema est présent dans les deux instances. La collecte est quant à elle externalisée.

Les enquêtes sont utilisées en premier lieu par les partenaires de l'enquête et leur agence d'urbanisme le cas échéant, ainsi que le Cerema. De nombreux résultats sont mis en ligne et sont donc accessibles au grand public. Les bases de données détaillées sont quant à elles systématiquement mises à disposition des chercheurs via Quêtelet-Progedo Diffusion. De manière générale, les post-traitements durent 3 à 4 mois après la collecte et les premiers résultats sont diffusés 3 à 6 mois après la livraison du Cerema aux collectivités. Afin de rester à l'écoute des utilisateurs et de les accompagner dans leurs démarches d'analyses et d'exploitations des enquêtes, le Cerema organise et anime sur le temps long des journées d'étude avec les utilisateurs, notamment les universitaires et la FNAU. Certaines collectivités animent des « clubs mobilités » au sein desquels des associations d'usagers peuvent être invitées.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un avis d'opportunité favorable à ce projet d'enquête.

***L'opportunité est accordée pour cinq ans à compter de l'année suivant celle de la délivrance de l'avis d'opportunité, soit pour les années de collecte 2024 à 2028.***